

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-07/04-036

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Création d'un emploi permanent de responsable de service (culturel) à temps complet dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie A tous grades ou catégorie B tous grades)

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives aux emplois permanents et au recrutement des agents publics,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de structurer durablement le service culturel en créant un emploi permanent de Responsable du service culturel,

Considérant que cet emploi est actuellement occupé par un agent contractuel sur un emploi non permanent et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau besoin mais de la régularisation d'un emploi existant,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'ouvrir cet emploi au tableau des effectifs,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, notamment en raison de la technicité des fonctions,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De créer** un emploi à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, pouvant être occupé sur les grades d'attaché principal de conservation du patrimoine, ou d'attaché de conservation du patrimoine ; ou sur le cadre d'emploi des assistant territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques pouvant

être occupés sur les grades d'assistants de conservation principal de 1ère classe, 2ème classe, ou d'assistant de conservation.

- **D'indiquer** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire, compte tenu de la technicité des fonctions liées au poste que possèdent outre des fonctionnaires des salariés du privé, il pourrait être fait appel à un agent contractuel possédant une expérience significative dans ce domaine, ayant au minimum un niveau BAC+2, et qui serait rémunéré sur la base d'un échelon de l'échelle indiciaire d'un grade du cadre d'emploi défini
- **D'actualiser** le tableau des emplois en conséquence.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 09 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS